

Assemblée générale

Avec droit de vote :

- * Membres individuels (précédemment admis comme tels par le Comité)
- * Membre fondateur
- * Membres solidaires

Avec voix consultative :

- Bénévoles réguliers
- Salarié(e)s, le cas échéant.
 - * engagés à verser une cotisation annuelle de 120 frs

Organe de contrôle des comptes

Comité

- Président-e (élu-e par le Comité parmi ses membres)
- Conseillers (élus par l'A.G. parmi des membres individuels candidats au Comité)
- Conseiller permanent (membre fondateur)
- Trésorier-ère (nommé par le Comité), voix consultative

Direction

(le cas échéant)

Bénévoles
&
Salariés *(le cas échéant)*

Partenaires

en Suisse et à l'étranger